

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, session 2019, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG.

Le président de l'Université de Bourgogne - Dijon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 1er avril 2019 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, au titre de l'année 2019, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG :

Madame DEBBICHE Véronique, attachée d'administration de l'état, présidente, Collège Marcel Pardé, Dijon.

Monsieur LUBERNE Patrick, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Université de Franche Comté, Besançon.

Monsieur CHARTRES Claude, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Paris 7 Diderot, Paris.

Monsieur AUBERT Renaud, attaché d'administration de l'état, Université de Bourgogne, Dijon.

Madame CAYEUX Sylvie, technicienne de recherche et de formation classe supérieure, Université de Lorraine, Vandoeuvres-les-Nancy.

Monsieur GEYER Thierry, ingénieur d'études classe normale, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame MALNOURY Christine, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Dijon, Dijon.

Madame BOUCHOT Pascale, ingénieure de recherche de 2ème classe, suppléante, Université de Bourgogne, Dijon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Dijon , le 06 mai 2019

Le Président de l'Université
de Bourgogne

Alain BONNIN